

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 12 - 14

Séance du 15 décembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Représentés : 6

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TROGNO, Messieurs, CATTAUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**REALISATION D'OUVRAGES
D'INFRASTRUCTURE
DANS LE CADRE DU PAE
LA MIOLANE**

LOT N° 4

**AUTORISATION AU MAIRE
DE SIGNER LE MARCHÉ**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine MANFREDI),

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

*A ce point de l'ordre du jour, Madame Isabelle VIDAL
quitte la séance*

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20151215-DEL20151214-DE
Date de télétransmission : 18/12/2015
Date de réception préfecture : 18/12/2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert a été lancée par délibération du 16 décembre 2014 pour la réalisation des travaux d'infrastructure du quartier de La Miolane, comportant les lots suivants :

- Lot n° 1 : Voirie et réseaux,
- Lot n° 2 : Eclairage public,
- Lot n° 3 : Espaces verts,
- Lot n° 4 : Signalisation et mobilier urbain.

Dans sa séance du 4 mai 2015, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les lots n° 1 à 3, et déclaré le lot n° 4 infructueux en raison de dépassement des crédits budgétaires alloués au marché par l'offre unique s'élevant à 347.333,74 euros HT.

Le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer les marchés de travaux pour les lots n° 1 à 3 par délibération du 12 mai 2015.

Afin de finaliser l'ensemble du marché, la procédure concernant le lot n° 4 « Signalisation et mobilier urbain » a été relancée selon la procédure négociée sans publicité avec le candidat unique de la procédure antérieure, le groupement EIFFAGE / SIGNATURE, ce dernier ayant respecté les délais et modalités de présentation de son offre, conformément aux dispositions des articles 59.III et 35.I.1° du code des marchés publics.

Dans le prolongement de l'envoi de la lettre de consultation en date du 13 octobre 2015, et de l'entretien de négociation tenu le 3 novembre 2015, le candidat unique a présenté une nouvelle offre.

En séance du 27/11/2015, la Commission d'Appel d'offres a jugé acceptable cette nouvelle offre d'un montant de 278.811,94 euros HT, et a décidé d'attribuer le lot n° 4 « Signalisation et mobilier urbain » au groupement d'opérateurs économiques EIFFAGE / SIGNATURE pour un montant de 278.811,94 euros HT, soit 334.574,33 euros TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de travaux concernant le lot n° 4 avec le candidat attributaire et pour le montant désignés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, par :

26 Voix POUR

7 ABSTENTIONS

(Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART) Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE).

(Monsieur Claude GIULIANO, Madame Béatrice AIELLO)

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Philippe SERRE)

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux concernant le lot n° 4 « Signalisation et mobilier urbain » avec le groupement d'opérateurs économiques EIFFAGE / SIGNATURE pour un montant de 278.811,94 euros HT, soit 334.574,33 euros TTC.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY